

BRESSOLS

INFO

Mairie
de
BRESSOLS

Juin 2010

**Spécial
LGV n°2**

Le 31 mai 2010, à Bordeaux, le comité de pilotage a retenu le fuseau D de passage de la LGV dont vous pouvez voir le tracé sur la Commune de Bressols en double page intérieure.

Nous regrettons que les propositions que nous soutenions depuis plus de deux ans, en particulier pour un tracé longeant l'auto-
route A 62, n'aient pas été écoutées autant que nous l'aurions souhaité. (Cf : Bressols-Info spécial LGV n°1 de février 2010)

Aujourd'hui il serait vain de tenter de remettre en cause ce qui a été acté lors du comité de pilotage. Nous devons concentrer nos efforts sur les prochaines étapes afin de les orienter pour pallier les inconvénients liés à cette nouvelle infrastructure. Il nous faut continuer de travailler pour préparer l'avenir de la Commune à moyen et long terme tout en sauvegardant les intérêts des Bressolais d'aujourd'hui.

Dans cette perspective, une action concertée et unitaire appuyant l'engagement de la Commune s'impose plus que jamais pour peser sur les décisions à venir.

Quel que soit son tracé à l'intérieur du fuseau retenu par les pouvoirs publics, la LGV devra franchir plusieurs infrastructures existantes : canal de Montech ; RD 928 ; autoroute A 20.

Etablie à l'intersection de la voie TER actuelle et de la ligne nouvelle, la gare se situera dans le triangle Bernardies-Lestrade-Caxure.

A partir de ce constat, le **plan d'action** que nous avons établi et mis en œuvre dès 2008, a été réactualisé autour de ses 3 axes d'intervention :

- **les maîtres d'ouvrage** acteurs de l'aménagement du territoire : Etat, Région, Département, SCOT et CMTR ;
- **le maître d'œuvre** : Réseau Ferré de France (RFF) ;
- **notre champ de responsabilité** : la Commune de Bressols et ses habitants.

Concernant le passage de la LGV :

- Nous demandons à RFF de préserver prioritairement l'habitat.
- Nous refusons absolument un passage en remblai qui cloisonnerait une nouvelle fois le territoire communal.
- Nous demandons un passage préférentiel en tranchée couverte.
- Nous veillerons à ce que les nuisances environnementales, notamment le bruit, soient réduites et compensées.

Concernant le site de la gare :




- Nous demandons à RFF de privilégier l'implantation, respectant l'habitat existant, d'un bâtiment et d'installations de très haute qualité architecturale, parfaitement intégrés dans l'environnement.
- Nous demandons aux maîtres d'ouvrage d'étudier avec nous, un aménagement global du site comprenant des parcs de stationnement économes de l'espace mais aussi des aires d'activité, d'habitat, de commerces et de services publics.
- Nous demandons la création d'un réseau routier spécifique en lien direct d'une part avec l'A20 à Albasud et, d'autre part, en direction de l'autoroute A62 et de la route d'Auch via un nouvel accès prenant en compte le contournement Nord de Montech.

Pour Bressols :

- Nous lancerons une révision générale du PLU qui prendra en compte tous les aspects induits par la ligne et par la gare sur l'avenir du territoire.
- Nous nous engageons à revendre des terrains à bâtir communaux, prioritairement aux habitants touchés par la LGV.
- Nous faciliterons la réimplantation des entreprises qui seraient, elles aussi, touchées.

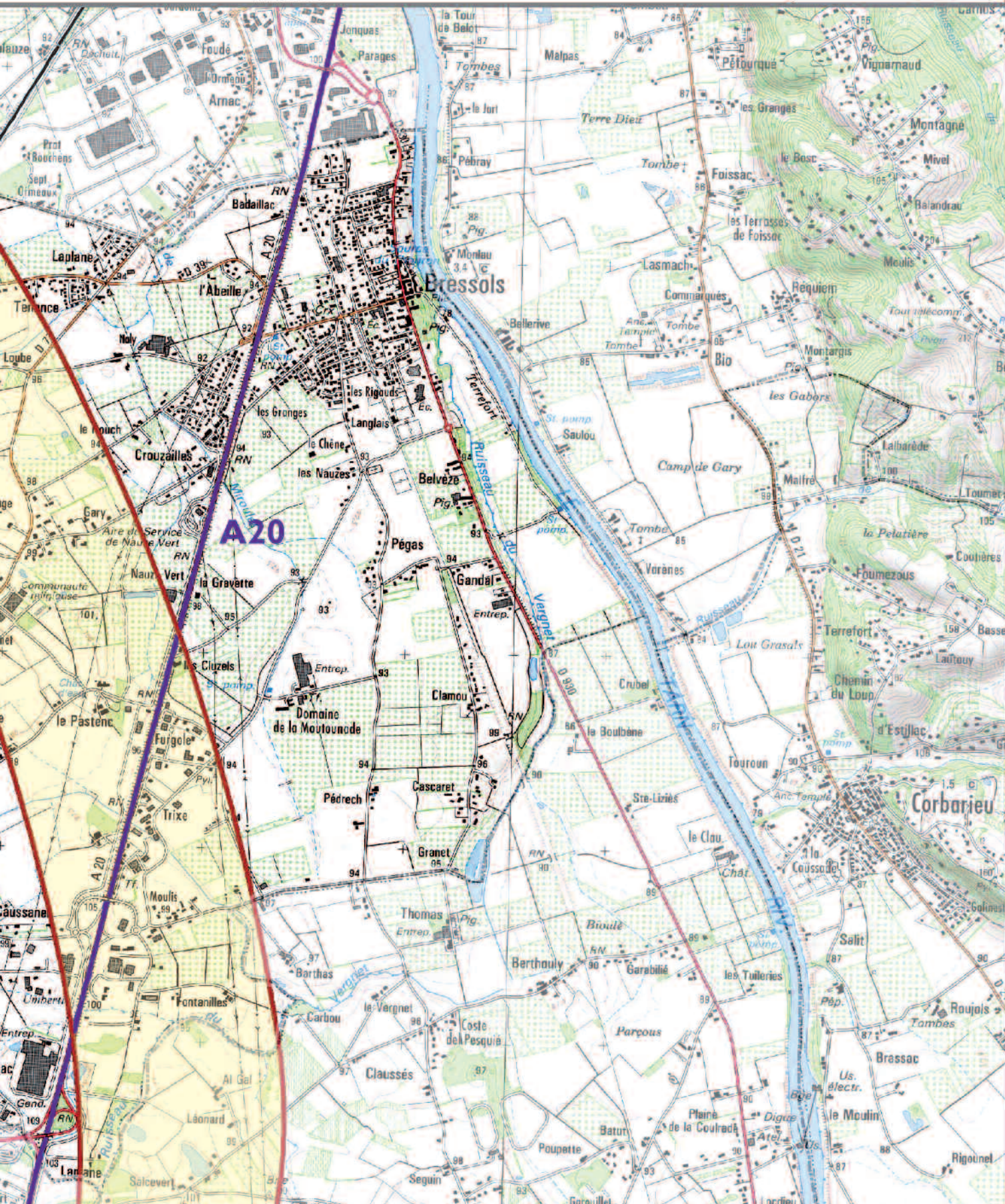
La LGV Paris-Bordeaux-Toulouse est un projet national dont l'importance et les effets dépassent le cadre de notre territoire. C'est aussi un dossier fondamental sur lequel nous continuerons résolument d'agir dans l'unité, pour défendre les intérêts des Bressolais et préparer l'avenir de Bressols.

ELEMENTS DE LOCALISATION

-  Variante D
-  Limite départementale
-  Limite communale

© IGN - SCAN 25 - 1/25 000ème
Avril 2010

0 0.5 1 Km



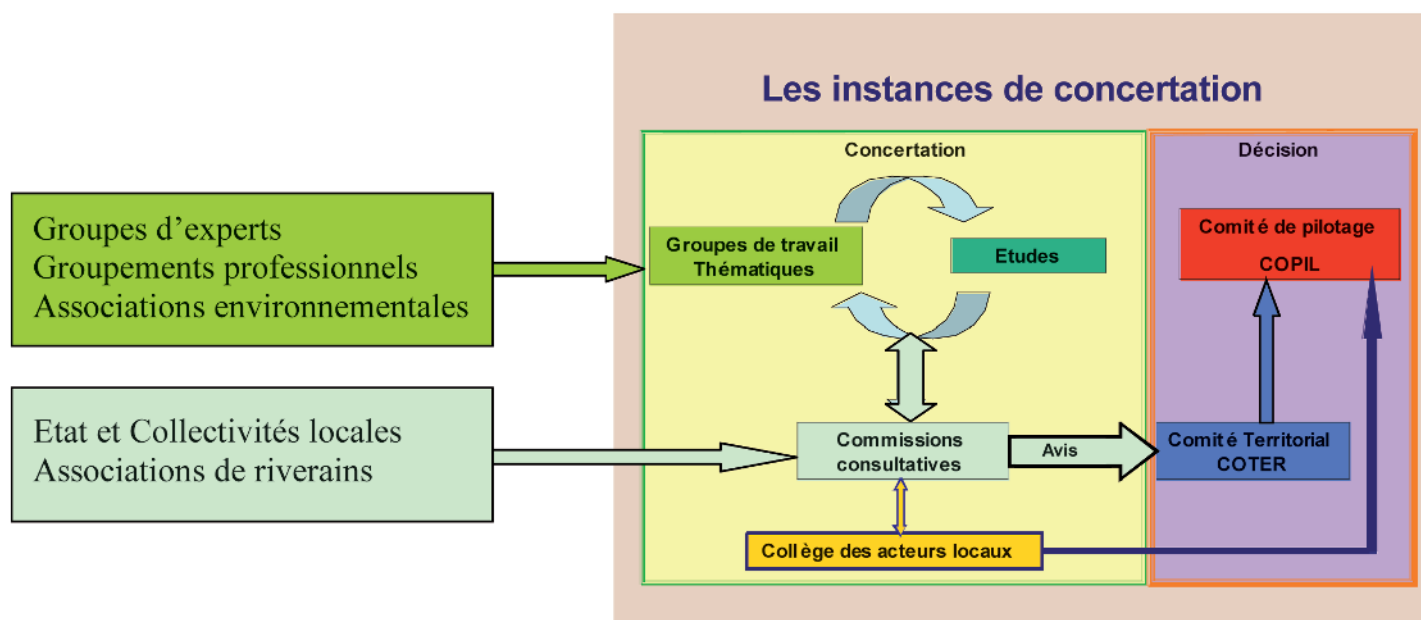
vue d'effectuer les opérations topographiques permettant de déterminer le tracé (affichage en Mairie).

Les prochaines étapes du projet LGV

- **Été 2010** : création des comités de travail sur les gares (Agen et Montauban).
- **Automne 2010** : au sein de l'actuel fuseau de 1km, étude de différentes hypothèses techniques de tracés et mesures de leurs impacts.
- **Fin 2010** : analyse et propositions de tracés (80 à 100 mètres de large).
- **1^{er} semestre 2011** : programme gares.
- **Juillet 2011** : comité de pilotage pour l'adoption du tracé de la LGV et pour le programme gares.
- **2^{ème} semestre 2011** : enquête d'utilité publique obligatoire pour toutes les infrastructures de transport (LGV, gare et nouveaux réseaux routiers de desserte)
- **2012** : Déclaration d'Utilité Publique (DUP) indispensable avant de pouvoir procéder à toute acquisition ou expropriation.
- **Fin 2012** : début de la phase d'acquisition des terrains après évaluation de la valeur des biens par les services fiscaux puis négociation et recherche d'un accord avec les propriétaires.

Une concertation renforcée

RFF a confirmé vouloir renforcer la concertation dès le début des nouvelles phases de travail qui sont plus concrètes et en lien direct avec les territoires et avec le vécu des populations.



***Commissions consultatives** : une par département.

***Groupes de travail** :

- Dessertes des agglomérations
- Fonctionnalités et services transport
- Aménagement du territoire et développement local
- Environnement et développement durable
- Enjeux fonciers et patrimoniaux